

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.351
27 mars 1986
FRANCAIS

COMpte RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT CINQUANTE ET UNIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 27 mars 1986, à 10 h 30.

Président : M. C. CLERCQX (Belgique)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. N. KERROUM M. A. BELAID M. M. TEFIANI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WFGENER M. W. BOLEWSKI M. H. PETERS
<u>Argentine</u> :	M. M. CAMPORA M. R. GARCIA MORITAN
<u>Australie</u> :	M. R.A. ROWE Mme M. LETTS
<u>Belgique</u> :	M. C. CLERCKX M. P. NIEUWENHUYS
<u>Birmanie</u> :	U TIN TUN U MYA THAN DAW AYE AYE MU
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. V. BOJILOV M. P. POPTCHEV M. R. DEYANOV
<u>Canada</u> :	M. R.J. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG M. HU XIAODI M. SUO KAIMING M. SHA ZUKANG Mme WANG ZHIYUN M. TAN HAN M. LIU ZHONGREN M. LI DAOZHONG
<u>Cuba</u> :	M. C. LECHUGA HEVIA M. P. NUÑEZ MOSQUERA Mme R.I. DIAGO
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Etats-Unis d'Amérique :

M. D. LOWITZ
M. T. BARTHELEMY
M. R. LEVINE
M. R. GOUCH
M. J. GRANGER
M. R. NELSON
M. C. GOBRECHT

Ethiopie :France :

M. J. JESSEL
M. H. RENIE
M. G. MONTASSIER

Hongrie :

M. D. MEISZTER
M. F. GAJDA

Inde :

M. A.S. GONSALVES
M. S. KANT SHARMA

Indonésie :

M. S. SUTOWARDOYO
M. A.M. FACHIR
M. A.M. AKBAR
M. SARWORO SARBINI

Italie :

M. R. FRANCESCHI
M. F. PIAGGESI
M. G. ADORNI BRACCESI
M. M. PAVESE

Japon :

M. R. IMAI
M. M. KONISHI
M. K. KUDO
M. M. SATO

Kenya :

M. D.D. AFANDE
M. P.N. MWAURA

Maroc :

M. O. HILALE
M. M.S. BENRYANE

Mexique :

M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
M. P. MACEDO RIBA

Mongolie :

M. S-O. BOLD

Nigeria :

M. A.A. ELLA

Pakistan :

M. M. AHMAD
M. K. NIAZ

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R. MILDERS
<u>Pérou</u> :	
<u>Pologne</u> :	M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. J. DEMBSKI M. M. SCHNEIDER
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. N.K. KAMYAB M. A. SHAFII
<u>Roumanie</u> :	M. G.H. CHIRILA M. S. DOGARU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. R.I.T. CROMARTIE M. R.J.S. EDIS M. J.F. GORDON M. J.A. GRAINGER
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	M. R. EKEUS M. H. BERGLUND M. S. ALEMYR M. O. DAHLMAN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. B. BEDNAR
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELIAN M. B.P. PROKOFIEV M. G.V. BERDENNIKOV M. G.N. VACHADZE M. E.K. POTIARKINE M. G.V. ANTSIFEROV M. N.P. SMIDOVITCH
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT Mme J. CLAUWAERT GONZALEZ
<u>Yougoslavie</u> :	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. O.N. MONSHEMVULA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant personnel
du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de
la Conférence du désarmement

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT : Je déclare ouverte la 351ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 4 de l'ordre du jour : "Armes chimiques". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Je voudrais vous informer qu'en sus d'une longue liste d'orateurs, nous avons un programme de travail très chargé pour cette séance plénière. Nous avons une demande de participation aux travaux de la plénière et du Comité spécial des armes chimiques émanant d'un pays non membre. La demande a été distribuée dans les casiers des délégations dans toutes les langues officielles de la Conférence lundi dernier. Un projet de décision a été distribué aujourd'hui par le Secrétariat sous la cote CD/WP/229. Nous allons examiner ce projet de décision durant la réunion officieuse d'aujourd'hui et après, s'il y a consensus, nous formaliserons la décision pertinente à la réouverture de la séance plénière.

J'aimerais également vous informer que le Groupe des 21 m'a demandé de soumettre aujourd'hui à la décision de la Conférence le projet de mandat contenu dans le document CD/520/Rev.2 concernant la création d'un Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires". Comme d'habitude, nous examinerons ce projet de décision pendant la réunion officieuse d'aujourd'hui avant que le projet soit présenté à la séance plénière de la Conférence pour décision.

Je voudrais en outre vous informer que j'ai l'intention de procéder aujourd'hui comme suit :

Au début, nous entendrons les orateurs qui sont inscrits pour faire des déclarations sur des questions n'ayant pas trait au projet de décision contenu dans le document CD/520/Rev.2. Ensuite, nous écouterons d'autres représentants et après nous nous réunirons en réunion officieuse pour examiner la demande de participation de l'Irlande et le projet de mandat proposé par le Groupe des 21 dans le document CD/520/Rev.2. Nous reprendrons immédiatement après la séance plénière pour continuer l'examen de ce document et pour entendre les représentants qui souhaiteraient faire des déclarations sur la question avant que je présente le document à la décision de la Conférence. Après l'examen du projet, nous écouterons les représentants qui souhaiteraient prendre la parole à ce moment-là.

Enfin, j'inviterai le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques à présenter le rapport intérimaire de son Groupe, qui a été distribué sous la cote CD/682, ainsi que le résumé provisoire du quatrième rapport du Groupe spécial qui a été distribué en tant que document CD/681. Permettez-moi aussi d'attirer votre attention sur la recommandation qui figure au paragraphe 14 du rapport intérimaire, concernant la date pour la prochaine session du Groupe, envisagée

(Le Président)

du 21 juillet au 1er août 1986, à Genève. La Conférence sera saisie de cette recommandation à la séance plénière qui se tiendra le mardi 8 avril. Le Président du Groupe spécial m'a également demandé de présenter à la Conférence, par la même occasion, le résumé provisoire du quatrième rapport contenu dans le document CD/681, afin que la Conférence en prenne note.

J'ai sur ma liste d'orateurs les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République démocratique allemande, de Cuba, du Zaïre, de la République fédérale d'Allemagne, du Japon, des Pays-Bas, de la France, de l'Iran et le Président du Groupe d'experts scientifiques chargé de la détection d'événements sismiques.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Monsieur l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, récemment s'est tenu à Moscou le XXVIIème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, qui a défini les orientations générales du développement de l'Union soviétique, les voies que notre société empruntera pour passer dans le troisième millénaire. Il a proclamé comme objectifs de la plus haute importance l'accélération du développement social et économique du pays et l'instauration durable dans les relations internationales des principes de la paix et d'une large coopération entre les peuples.

Le Congrès a adopté de nouveaux textes pour le Programme du PCUS, la Charte du PCUS et les Orientations principales du développement économique et social de l'URSS pour les années 1986-1990 et la période allant jusqu'à l'an 2000, ainsi qu'un certain nombre de dispositions, y compris, la Résolution sur le rapport politique du Comité central du PCUS.

L'approbation de ces documents a été précédé d'un examen sérieux attentif et critique de tous les aspects de la vie de notre société et de l'activité du parti, un examen qui s'est déroulé non seulement au Congrès mais aussi à l'extérieur. Le projet de Programme du PCUS a suscité plus de six millions de réactions contenant des propositions et des additifs. Plus de deux millions de personnes ont exprimé leurs idées au sujet de la Charte du PCUS. C'est là, à notre avis, un exemple d'une démocratie réelle où la politique tant intérieure qu'extérieure est discutée ouvertement et où les espoirs des hommes et des femmes se traduisent en actes concrets de la direction politique.

Dans le domaine de la politique extérieure, les décisions du Congrès ont confirmé l'orientation de principe de l'Union soviétique vers le désarmement, l'établissement de relations normales et saines entre tous les Etats. Elles contiennent un ensemble de propositions tendant à créer un système complet de sécurité internationale, à convoquer un congrès mondial sur les problèmes de la sécurité économique, à prévenir une catastrophe nucléaire, à mettre fin à la course aux armements, des objectifs pour la réalisation desquels tout le mécanisme de négociation existant doit travailler à plein rendement.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le Congrès a proposé une philosophie de la constitution d'un monde sûr à l'ère nucléo-spatiale et l'a étayée par une plate-forme de mesures concrètes. L'orientation principale de la politique extérieure de l'URSS au cours des prochaines années sera une activité persévérante et dûment orientée en vue de réaliser le programme d'élimination des armes nucléaires et autres types d'armes de destruction massive et de renforcement de la sécurité internationale qui a été présenté dans la Déclaration du 15 janvier 1986.

Les travaux du XXVIIème Congrès du PCUS et ses décisions ont suscité beaucoup d'intérêt de par le monde et notamment ici, à la Conférence du désarmement. Pour répondre aux demandes formulées par des représentants de divers Etats à la Conférence, la délégation soviétique fait distribuer une brochure contenant les principaux documents du XXVIIème Congrès du PCUS.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Prenant la parole pour la première fois au cours de ce mois où vous présidez la Conférence, je tiens à vous remercier, Monsieur l'Ambassadeur, de tout ce que vous avez fait dans l'exercice de vos responsabilités. Je voudrais en même temps me joindre à d'autres délégations pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Butler, de l'Australie, qui s'est employé avec persévérance à faire progresser nos travaux.

Je parlerai aujourd'hui des points 1 et 5 de notre ordre du jour. Au stade actuel de la Conférence, je me crois tenu à faire quelques observations d'ordre plutôt général.

Lorsque la Conférence a entamé ses travaux cette année, le climat était assez encourageant. L'espoir était notamment que la déclaration publiée à l'issue de la réunion au sommet de Genève aurait des effets favorables dans toutes les instances internationales que préoccupent la cessation de la course aux armements et la réalisation du désarmement. Nombre de délégations ont parlé de la question et tiré des conclusions dont la Conférence du désarmement aurait à tenir compte.

La première partie de la session de 1986 de la Conférence touche à sa fin et il n'y a pas de progrès tangibles en vue. De l'avis de ma délégation, même les négociations tendant à interdire les armes chimiques n'avancent pas au rythme prévu. Assurément, il ne servirait de rien de gloser sur la situation réelle. Je me permettrai toutefois d'ajouter que, pour justifiée qu'elle soit, la déception ne doit pas nous conduire à la résignation. Non, nous ne sommes pas prêts à donner satisfaction à ceux qui ne demandent qu'à accroître leur puissance militaire avec un minimum de gêne. Cette Conférence ne peut s'offrir le luxe d'abandonner l'effort pour obtenir des résultats concrets : ralentir la course aux armements. Ce qu'il nous faut avant tout à ce stade, c'est persévérer.

L'examen du point 1 de l'ordre du jour, Interdiction des essais nucléaires, est l'exemple le plus frappant d'échec de toutes les tentatives faites jusqu'ici pour réaliser des progrès sur des questions ayant la priorité absolue.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Les déclarations d'intention publiées lors du sommet de Genève et souvent citées, les résolutions pertinentes adoptées à une écrasante majorité à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'attitude positive de l'Union soviétique qui s'est manifestée dans l'arrêt unilatéral des essais et dans sa prolongation, l'appel urgent lancé par les signataires de la Déclaration de Delhi en faveur d'un moratoire réciproque et la résolution appelant le Gouvernement américain à négocier que la Chambre des représentants des Etats-Unis a adoptée en février de cette année ont nourri des espoirs de progrès. Il y a eu d'intensives consultations auxquelles ont participé de nombreuses délégations. Pourtant, le produit final est négatif.

Les délégations des pays socialistes ne se bornent pas à exiger qu'on aborde toutes les questions qui se posent sous un angle neuf, elles agissent aussi en conséquence. Répondant à l'appel du Président, elles ne cessent de chercher, ces dernières semaines, des moyens viables de faire sortir la Conférence de l'impasse. Nul ne peut le contester. Nul ne peut nier non plus que, vu l'urgence absolue de mettre un terme à toutes les explosions nucléaires, le mandat de la Conférence et les obligations internationales auxquelles ont souscrit certains Etats dotés d'armes nucléaires, il est tout aussi impérieux que jamais de mener des négociations sur un traité d'interdiction complète. Désireux d'arriver à des résultats concrets, les pays socialistes n'ont épargné aucun effort pour rencontrer à mi-chemin les délégations concernées. Cela est vrai tant des questions de procédure que des éléments de fond. A cet égard, je tiens à mentionner tout d'abord la déclaration du Premier Vice-Ministre soviétique des affaires étrangères, M. Kornienko, qui a traité, entre autres, de la question de la vérification. Les pays socialistes ont été guidés par le principe équitable des concessions mutuelles. Le Groupe des 21, la Chine et plusieurs délégations occidentales ont fait des efforts dans le même sens. L'objectif qu'il était le plus important d'atteindre était la création d'un comité qui permît un débat réfléchi autour de tous les problèmes politiques, juridiques, scientifiques et techniques qu'il faudrait résoudre lors de l'élaboration d'un traité d'interdiction des essais. On aurait, bien sûr, à examiner au cours du débat chacun des documents présentés à la Conférence.

A notre grand regret, le Groupe occidental a rejeté toutes les propositions raisonnables et empêché tout compromis constructif. A vrai dire, il ne s'est pas écarté d'un pouce de son ancien projet de mandat, qui est déséquilibré et donc inacceptable pour la grande majorité des délégations. Tels sont les faits.

La situation actuelle est due à l'attitude des Etats-Unis. Par rapport à l'an dernier, la délégation américaine a ajouté de nouveaux maillons à la chaîne des conditions à remplir avant que la Conférence puisse s'atteler à des travaux concrets et utiles. Il se peut que cette approche soit motivée par la crainte que le "frein de la vérification" ne joue plus. Pour dissiper tous les doutes quant à leurs véritables intentions, les Etats-Unis ont procédé samedi dernier à une nouvelle explosion nucléaire. Les efforts sincères déployés de par le monde pour juguler au moins quelque peu les risques de guerre nucléaire enregistrent de ce fait un sérieux recul. De manière patente, provocante, on a

(M. Rose, République démocratique allemande)

laissé passer la chance qu'avait offerte l'Union soviétique en arrêtant unilatéralement les explosions nucléaires. Les appels insistants des Etats, tels ceux des signataires de la Déclaration de Delhi, des chercheurs, des membres de la Chambre des représentants et de l'opinion publique mondiale sont restés lettre morte. Rien ne justifie cela. On a forgé aux Etats-Unis l'expression "arrogance du pouvoir" pour décrire un certain schéma de comportement. En fait, ce qui a récemment causé le plus d'alarme dans les populations, ce n'est pas seulement cet essai d'armes nucléaires. La réponse qui nous a été donnée mardi dernier par la délégation américaine est suffisamment éloquente, mais elle ne répond pas à la simple question de savoir pourquoi la sécurité des Etats-Unis serait compromise si ce pays, à l'instar de l'Union soviétique, mettait fin aux essais nucléaires. La seule explication concevable est que les Etats-Unis continuent à rechercher la supériorité militaire par le biais d'une course aux armements débridée, contrairement aux engagements qu'ils ont pris lors du sommet de Genève. Quiconque adopte une telle ligne de conduite porte nécessairement la responsabilité de l'accroissement des risques de guerre nucléaire.

Cela étant, ma délégation ne voit pas d'autre possibilité, pour la Conférence du désarmement, que de décider de créer un comité. La République démocratique allemande est prête à accepter le projet de mandat présenté par le Groupe des 21 dans le document publié sous la cote CD/520/Rev.2. Il en est de même du Groupe de pays socialistes qui m'a chargé de le dire en son nom.

Un consensus sur ce mandat donnerait aussi au Groupe d'experts sismologues de nouvelles chances de faire oeuvre utile, car leurs activités, dont les pays socialistes préconisent la poursuite, sont étroitement liées au progrès de la tâche d'élaboration d'un traité sur l'arrêt complet de tous les essais nucléaires.

La Conférence doit s'employer plus activement à formuler des mesures tendant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Le temps qui nous reste pour trouver des solutions s'amenuise.

A plusieurs occasions déjà, ma délégation a présenté ses vues sur les conséquences militaires, politiques et économiques qu'aurait la militarisation de l'espace. Les nouvelles et les faux renseignements qui nous parviennent jour après jour corroborent notre opinion selon laquelle la mise en oeuvre du programme de guerre des étoiles déstabiliserait d'une manière extrêmement dangereuse tout l'édifice international de sécurité. Les risques de cataclysme nucléaire augmenteraient considérablement. La vie de l'humanité et sa destruction seraient confiées à des ordinateurs qui prendraient des décisions en un clin d'oeil. L'Ambassadeur Meiszter a développé ce point dans sa déclaration de mardi dernier. La sécurité internationale peut être assurée à jamais en éliminant toutes les armes de destruction massive d'ici l'an 2000. Or les champions de l'IDS essaient pour leur part d'imposer aux peuples de la planète un avenir de terreur nucléaire permanente.

Les systèmes dits défensifs sont conçus de manière à fonctionner en tant qu'éléments d'une capacité nucléaire de première frappe. C'est là un fait

(M. Rose, République démocratique allemande)

indiscutable. En même temps, l'utilisation de certains éléments pour lancer à partir de l'espace des attaques contre des cibles terrestres devient une possibilité. Ce que l'on crie du haut des toits de Washington, on continue à le nier officiellement ici, à la Conférence.

Mettre au point, essayer et déployer dans l'espace des armes d'attaque équivaut à déclencher tous azimuts une course aux armements d'une ampleur sans précédent. Les efforts en faveur de la limitation des armements et du désarmement se heurteraient de ce fait à un obstacle pratiquement insurmontable. Cette "folie de l'armement" engloutirait d'immenses ressources et empêcherait partout, en particulier dans les pays en développement, de résoudre des problèmes économiques et sociaux brûlants, alors que les grandes sociétés et les banques affiliées au complexe militaro-industriel empocheraient de gigantesques bénéfices.

Il n'est pas besoin de s'adonner des années durant à l'art de la définition pour comprendre que le déploiement d'armes d'attaque dans l'espace n'est pas seulement directement à l'opposé du précepte qui veut que l'espace serve à des fins pacifiques et à une coopération mutuellement bénéfique, mais constitue aussi une violation patente de traités internationaux en vigueur. Ce fait devrait être reconnu, en particulier par les Etats-Unis et par ceux qui sont allés jusqu'à signer des accords par lesquels ils s'engagent à soutenir le programme de guerre des étoiles.

L'accord visant à mettre fin à la course aux armements sur la Terre et à prévenir son extension à l'espace, tel qu'il a été réaffirmé lors du sommet de Genève, doit se concrétiser dans les faits. Il a déjà été répondu à la question de savoir quelles sont les mesures nécessaires pour exclure toute course aux armements dans l'espace. La solution la plus complète et la meilleure serait un traité interdisant l'emploi de la force dans l'espace et à partir de l'espace contre la Terre que l'Union soviétique a été la première à proposer en 1983.

Il est manifeste que certains Etats ne sont pas encore prêts à cela. C'est pourquoi ma délégation est en faveur d'une approche graduelle. Elle se félicite de la proposition, avancée le 13 mars 1986 par l'Ambassadeur Issraelyan, tendant à ce que la Conférence du désarmement élabore un accord de nature à assurer l'immunité des objets spatiaux et par lequel les parties s'engageraient à ne pas mettre au point, expérimenter et déployer d'armes antisatellites ainsi qu'à éliminer celles qui existent déjà. Il ne faut épargner aucun effort pour s'entendre rapidement sur cette question et pour créer un comité approprié.

Ma délégation tient à souligner qu'il nous faut formuler des objectifs concrets, car les débats abstraits sans fin sur des questions de définition et sur les termes techniques utilisés dans les instruments internationaux en vigueur ne peuvent que détourner notre attention de la tâche à accomplir. L'important n'est certes pas de trouver les échappatoires que contiennent les traités, mais d'identifier ce qu'il y a lieu de faire pratiquement pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Dans cette optique, il semble

(M. Rose, République démocratique allemande)

aller de soi que les traités déjà conclus peuvent jouer un rôle au niveau du débat et des négociations. Il ne serait assurément pas inutile de réaffirmer, dans le libellé d'un accord qui porterait sur l'immunité des objets spatiaux, un certain nombre de règles existantes. On pourrait citer à l'appui de cette vue maints exemples tirés du droit international.

La délégation de la République démocratique allemande sait très bien que la réussite dépend de la solution de tout un ensemble de questions précises. Il n'en est que plus nécessaire d'agir maintenant, sans plus tarder.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande pour sa déclaration et pour ses aimables paroles adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, Monsieur l'Ambassadeur Lechuga Hevia.

M. LECHUGA HEVIA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, le fait que ce soit aujourd'hui le dernier jour que vous présidez la Conférence ne m'empêchera pas de vous féliciter, c'est en effet la première fois que nous prenons la parole ce mois-ci. Nous tenons aussi à exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Butler, de l'Australie, pour le travail qu'il a effectué le mois dernier.

Au cours de cette séance, nous aborderons la question de l'interdiction des essais nucléaires. C'est là un sujet qui, vu son importance, mérite qu'on y prête toujours une grande attention, aujourd'hui, toutefois, nous en parlerons en raison du caractère d'actualité que lui a donné l'attitude prise par les Etats-Unis lorsqu'ils ont ordonné l'essai nucléaire qui a eu lieu le 22 de ce mois. Voilà un fait qu'il n'est pas possible de passer sous silence dans un forum comme celui-ci.

Cette nouvelle explosion atomique a fait ressortir de façon dramatique ce que tout le monde soupçonnait sans vouloir y croire, à savoir que le Gouvernement américain se refuse non seulement à négocier cet aspect fondamental du désarmement, mais encore qu'il désire proclamer ce refus aux quatre points cardinaux, comme s'il voulait démontrer qu'un pays aussi puissant que les Etats-Unis n'est pas tenu de répondre aux demandes de l'opinion publique mondiale.

La question de l'interdiction des essais nucléaires bénéficie de la priorité la plus élevée sur la liste des préoccupations de la communauté internationale et, il y a peu encore, les Etats-Unis semblaient eux aussi lui attribuer un rang à part à leur ordre du jour. En 1979, le 19 juin, pour être exact, la délégation des Etats-Unis, se référant aux pourparlers trilatéraux qui se déroulaient alors, a déclaré que "dans les négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires, les Etats-Unis et leurs partenaires britanniques et soviétiques poursuivent leurs efforts en vue d'aboutir à une entente sur un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, avec un protocole étroitement connexe interdisant les explosions nucléaires pacifiques".

(M. Lechuga Hevia, Cuba)

L'année suivante, les participants à ces négociations ont présenté un rapport au Comité du désarmement, contenu dans le document CD/130 du 30 juillet 1980 et intitulé Rapport tripartite au Comité du désarmement. On y lisait qu'il avait été accompli "des progrès importants dans la négociation de ce traité", que le traité interdirait les "explosions expérimentales d'armes nucléaires dans tous les milieux", qu'il serait accompagné d'un "protocole relatif aux explosions nucléaires à des fins pacifiques", que les parties utiliseraient "les moyens techniques nationaux de vérification dont elles disposent", que, dans le contexte de la coopération en matière de surveillance sismologique, les parties aux négociations "se sont entendues sur des dispositions prévoyant la création d'un Echange international de données sismologiques", que l'on était parvenu à un accord à propos des inspections sur place et, en outre, que les trois parties étaient déterminées "à déployer tous leurs efforts et à faire preuve de la volonté et de la persévérance nécessaires pour mener rapidement les négociations à bonne fin".

Toute cette musique céleste, ces promesses de faire preuve de la volonté et de la persévérance nécessaires pour signer un traité s'évanouirent tout à coup lorsque les Etats-Unis s'absentèrent des négociations et gardèrent le silence pendant un an sur les promesses faites à la communauté internationale, qui crut ingénument se trouver à la veille du jour où seraient éliminés les essais nucléaires.

En 1981, émergeant de cette espèce de retraite spirituelle, la délégation des Etats-Unis déclara le 13 août, au Comité du désarmement : "il n'aura pas échappé à l'attention des membres du Comité que la délégation des Etats-Unis est restée relativement silencieuse pendant notre session de 1981". C'était, ajouta-t-elle, "l'attitude qui convenait puisque le réexamen de la politique des Etats-Unis en matière de limitation des armements se poursuit[va]it encore".

Il va de soi que tout le monde s'était avisé du mutisme absolu de la délégation des Etats-Unis et, depuis lors, nous attendons tous qu'on nous annonce que le réexamen de la politique concernant la limitation des armements est achevé pour voir s'il sera alors possible à la Conférence d'accomplir des progrès dans les négociations qui, comme nous le savons, sont paralysées depuis longtemps, précisément à cause du refus des Etats-Unis et de leurs alliés d'étudier à fond les problèmes inscrits à l'ordre du jour.

La troisième année d'existence du Comité du désarmement s'est achevée sans qu'il eût été possible d'établir un organe subsidiaire doté d'un mandat adéquat. En 1982, grâce à la souplesse dont ont fait preuve les pays non alignés et neutres et le groupe de pays socialistes, s'est créé un groupe de travail qui a été doté d'un mandat limité, mais là encore on n'est parvenu à rien de satisfaisant. Le chef de la délégation des Etats-Unis a été catégorique dans son intervention du 9 février 1986, lorsqu'il a dit que "bien qu'une interdiction complète des essais nucléaires demeure un élément dans la gamme complète des objectifs à long terme des Etats-Unis en matière de limitation des armements, nous ne pensons pas que, dans les circonstances actuelles, une interdiction complète des essais puisse contribuer à réduire la

(M. Lechuga Hevia, Cuba)

menace posée par les armes nucléaires ou à maintenir la stabilité de l'équilibre nucléaire". Très claire pour ce qui est de révéler les objectifs du Gouvernement des Etats-Unis, cette déclaration était très obscure quant à la logique suivie pour refuser de négocier une interdiction des essais nucléaires.

L'année suivante, en 1983, les pays non alignés et neutres et les pays socialistes firent de nouveau preuve de souplesse et, bien que le mandat du groupe de travail établi l'année précédente fût épuisé, on accepta de nouveau de travailler dans le cadre d'un mandat limité, mais on ne fit pas non plus de progrès.

Si nous avons rappelé ces faits, c'est qu'il n'est pas inutile d'indiquer quel est le pays qui, fondamentalement, porte la responsabilité de l'absence de négociations depuis des années. A l'heure actuelle, la démonstration la plus claire en est l'essai nucléaire effectué il y a quelques jours dans l'Etat du Nevada.

Avec une persistance qui n'a jamais faibli, les Etats-Unis ont répété que la question de la vérification était l'obstacle majeur qui s'opposait à la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Peu importe que le reste du monde soit convaincu que c'est là, grâce aux moyens actuels, nationaux et internationaux, un problème réglé, ils s'obstinent à le répéter. Mais nous pensons qu'avec les données qui ont été présentées à la Conférence, l'autre jour, par l'Ambassadeur Issraelyan, de l'Union soviétique, il sera très difficile pour quiconque d'avoir le moindre doute à ce sujet. Il faut avouer que nous avons été surpris d'apprendre de quelle surabondance de moyens les Etats-Unis disposaient pour surveiller les explosions qui se produisent en territoire soviétique et de constater, par comparaison, la modicité de ceux que possède l'URSS qui estime néanmoins qu'ils lui suffisent pour vérifier les explosions effectuées aux Etats-Unis. D'après les données fournies, l'Union soviétique est entourée de stations sismologiques, dont un grand nombre se trouvent en territoire adjacent ou près des frontières de ses alliés du Traité de Varsovie. Ces stations, qui dépassent le nombre de 200, sont capables de déterminer avec précision le lieu, le moment, la profondeur et l'intensité des explosions. Mais le plus important pour les membres de la Conférence a été d'entendre que l'URSS, avec seulement 20 stations sismologiques, se trouve en mesure de détecter les essais nucléaires effectués en dehors de son territoire. Nous ne savons pas de quelle manière et sous quelle forme on va pouvoir continuer à parler, dans ce forum, de l'impossibilité de vérifier les explosions nucléaires. Et, tous ayant entendu l'intervention du chef de la délégation soviétique, nous ne répéterons pas les autres données fournies qui démontrent que les moyens dont disposent déjà les Etats-Unis sont suffisants pour vérifier n'importe quel type d'explosion, avec ses variantes. Nous n'allons pas parler du mépris olympien à l'égard de l'opinion publique, car il fait partie intégrante de la politique actuelle des Etats-Unis, comme nous le voyons tous les jours, et que, en ce qui concerne le désarmement, il se manifeste à la fois à l'Assemblée générale et à la Conférence. L'intention est d'obtenir la supériorité militaire, de négocier à partir de positions de force et d'accroître les tensions internationales pour

(M. Lechuga Hevia, Cuba)

atteindre les objectifs visés. Tant que sera appliquée cette stratégie, la Conférence du désarmement éprouvera de grandes difficultés à remplir le rôle pour lequel elle a été créée, même si nous sommes convaincus que le combat pour la paix et le désarmement triomphera un jour ou l'autre, malgré des obstacles qui nous paraissent aujourd'hui insurmontables. Chaque jour, dans tous les pays sans exception, se renforcent les pressions pour qu'il soit mis fin à une course aux armements insensée, et ces pressions se transformeront en une force irrésistible qui balayera les milieux qui poussent à la course aux armements, si puissants soient-ils.

Pour conclure, Monsieur le Président, il vaut aussi la peine de souligner l'écart qui sépare les faits des mots. Rappelons-nous ce qui a été dit récemment ici à l'occasion de la disparition tragique du Premier Ministre de la Suède, Olof Palme, lutteur infatigable pour la paix et partisan de la suspension des essais nucléaires. La distinguée Ambassadrice de Suède, Mme Maj Britt Theorin, a déclaré alors que le meilleur hommage que l'on puisse rendre au disparu serait de transformer en faits concrets son aspiration à voir le monde libéré de la menace des armements nucléaires. Compte tenu de la dernière explosion nucléaire en date, passer des paroles aux actes reste le meilleur hommage qu'on puisse rendre au dirigeant suédois ainsi qu'aux millions d'êtres humains qui ont, sous toutes les latitudes, le même désir et le même espoir.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de Cuba pour sa déclaration et pour ses aimables paroles adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant du Zaïre, Monsieur Monshemvula.

M. MONSHEMVULA (Zaïre) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation zaïroise et en mon nom personnel, vous adresser mes bien sincères et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois de mars. Par votre expérience, vos qualités de diplomate avisé, vous avez mené avec compétence et maîtrise les travaux de la Conférence au cours de ce mois qui s'achève. Ma délégation est d'autant plus heureuse que vous représentez au sein de la Conférence la Belgique, pays avec lequel le Zaïre entretient d'excellentes relations de coopération et d'amitié de très longue date. La Belgique, grand carrefour en Europe, siège des Communautés européennes, siège de l'OTAN et qui occupe une position géopolitique stratégique renforcée par des centrales nucléaires installées sur son territoire, et à proximité immédiate de son territoire, a apporté une contribution non négligeable aux travaux de cette Conférence du désarmement.

Je profite de la même occasion pour exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, Son Excellence M. l'Ambassadeur Richard Butler, de l'Australie, qui a présidé avec brio et dévouement la Conférence au cours du mois de février. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, ainsi que son adjoint, l'Ambassadeur Berasategui, lesquels dépensent toute leur énergie pour mettre leur compétence au service de la Conférence et, partant, au service de l'humanité tout entière.

(M. Monshemvula, Zaïre)

Permettez-moi, Monsieur le Président, de présenter mes condoléances les plus émues à la délégation suédoise et à travers elle à tout le peuple suédois à l'occasion de la disparition brutale de l'éminent Premier Ministre suédois, M. Olof Palme, qui s'est consacré corps et âme à la cause du désarmement, sujet de notre présence dans cette enceinte. Etant donné que c'est la première fois que je prends la parole depuis l'ouverture de la Conférence, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir, celui de souhaiter très chaleureusement la bienvenue parmi nous aux nouveaux ambassadeurs qui se sont joints à nos travaux, à savoir ceux de l'Algérie, de la Birmanie, de l'Inde, de l'Italie, du Kenya, du Maroc et du Pérou.

Monsieur le Président, en cette Année internationale de la paix, les membres de la Conférence du désarmement devraient redoubler d'efforts sur la voie du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Depuis plusieurs années, les sujets d'une importance capitale et de caractère prioritaire tels que l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements et le désarmement, la prévention de la guerre nucléaire y compris toutes les questions qui lui sont liées, figurent en bonne place à l'ordre du jour de la Conférence sans que l'on se mette d'accord sur la façon de les aborder et de les examiner en profondeur. La course aux armements ne fait que s'intensifier par le déploiement des armes nucléaires dans certaines parties du monde.

L'humanité est menacée par un réel danger de voir la course aux armements s'étendre à l'espace. Les menaces ouvertes, les pressions et les interventions militaires contre les Etats indépendants, les violations des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies se font de plus en plus sentir chaque jour, mettant gravement en péril la paix et la sécurité internationales. Il n'est pas vain de rappeler que les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation et qu'il est par conséquent essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects, afin d'éliminer le risque d'une guerre mettant en jeu des armes nucléaires.

D'aucuns savent que la prolifération des armes nucléaires occasionne des dépenses militaires mondiales qui sont maintenant 25 fois plus élevées que les sommes totales disponibles pour l'assistance au développement, que chaque minute, un million et demi de dollars sont utilisés à des fins militaires, que chaque être humain se trouve assis sur une charge de 3 tonnes et demie d'explosifs, que les armements détenus par les puissances nucléaires sont à même de détruire la planète Terre des dizaines de fois. On n'a pas suffisamment mis l'accent sur un autre danger, celui d'un anéantissement potentiel de l'humanité par un accident pouvant provoquer une explosion du fait même de garder éternellement ces armes redoutables sur terre.

Nous pensons que les essais nucléaires devraient prendre fin. En continuant les essais nucléaires et le stockage des armes nucléaires, on accroît le danger de leur dissémination dans le monde par leur vente à des pays non dotés d'armes nucléaires, ce qui violerait les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ma délégation considère

(M. Monshemvula, Zaïre)

l'interdiction des essais nucléaires comme étant la plus importante de toutes les questions de désarmement puisqu'elle constitue le premier pas indispensable en vue de la réduction des armements jusqu'à leur élimination complète. Elle demande avec insistance que l'on crée, au titre du point 1, un comité spécial doté d'un mandat de négociation. Il est regrettable que depuis sa création en 1979, le Comité du désarmement, devenu Conférence du désarmement, n'ait réussi à conclure d'accord sur aucun des points inscrits à son ordre du jour.

Monsieur le Président, l'Assemblée générale, par sa résolution 40/152 A portant sur la non-utilisation des armes nucléaires et la prévention d'une guerre nucléaire, rappelle que tous les Etats devraient participer activement aux efforts visant à instaurer dans les relations entre Etats des conditions qui permettraient de s'entendre au sujet d'un code de conduite pacifique des nations dans les affaires internationales et qui excluraient la possibilité du recours ou de la menace du recours aux armes nucléaires. Elle prie ensuite la Conférence du désarmement d'examiner, entre autres, l'élaboration d'un instrument international ayant force obligatoire stipulant l'obligation de ne pas utiliser le premier l'arme nucléaire.

Un problème qui a donné lieu à des divergence de vues est celui de la vérification et pourtant l'Assemblée générale des Nations Unies reste convaincue que les moyens actuels de vérification suffisent pour assurer l'application d'un accord sur l'interdiction des essais nucléaires. L'an dernier, la délégation du Zaïre a pris part au Séminaire organisé à Oslo par le Gouvernement norvégien, du 4 au 7 juin. Le programme de travail du Séminaire comprenait une démonstration au Centre de traitement des données de NOR SAR, qui est une station complète et l'un des plus grands observatoires sismologiques du monde. La leçon que l'on peut tirer des démonstrations et des exposés faits, c'est que des progrès techniques appréciables ont été réalisés ces dernières années pour ce qui est de la vérification sismologique d'une interdiction des essais nucléaires. En outre on est arrivé à la conclusion qu'il est essentiel de mettre en place un réseau sismologique mondial, comme l'a proposé le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. La délégation du Zaïre est en faveur de la mise en place d'un système sismologique mondial de surveillance et de vérification.

Monsieur le Président, nous nous félicitons de voir l'Union soviétique arrêter unilatéralement toute les explosions nucléaires et de prolonger son moratoire jusqu'à ce jour, ce qui est tout à fait conforme aux dispositions de la résolution 40/80 A de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous invitons en conséquence les autres puissances depositaires du Traité de 1963 interdisant les essais nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à se conformer strictement à leurs engagements de tenter d'assurer à une date rapprochée et à tout jamais l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Toutes les autres puissances nucléaires devraient également suivre l'exemple de l'Union soviétique et observer un moratoire sur les essais nucléaires.

(M. Monshemvula, Zaïre)

Monsieur le Président, nous avons accueilli favorablement la rencontre au sommet en novembre dernier entre le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Ronald Reagan, et le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev. La déclaration commune américano-soviétique du 21 novembre 1985 faite à l'issue de la réunion au sommet atteste l'engagement solennel pris par les gouvernements des deux superpuissances nucléaires d'engager des négociations bilatérales sur l'ensemble des armements nucléaires et spatiaux. Quelles que soient certaines divergences majeures qui subsistent au sujet de plusieurs problèmes clefs, nous notons avec satisfaction que les deux parties ne rechercheront plus à s'assurer une supériorité militaire et qu'elles se sont mises d'accord, entre autres, sur certains points non moins importants tels qu'une réduction de 50 %, selon des modalités appropriées, des armements nucléaires des deux parties et l'idée d'un accord intérimaire sur les missiles à moyenne portée. Elles sont convenues qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée. Enfin, les deux parties ont également réaffirmé qu'elles étaient en faveur d'une interdiction générale et complète des armes chimiques et de la destruction des stocks existants.

Par ailleurs, le document CD/649 distribué en tant que document officiel de la Conférence et qui est en somme la déclaration de M. Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du PCUS, faite le 15 janvier, au sujet d'un programme de désarmement nucléaire en l'espace de 15 ans, c'est-à-dire un programme d'élimination des armes nucléaires d'ici l'an 2000, mérite une profonde réflexion et un examen sérieux de la part des membres de notre Conférence.

Monsieur le Président, toujours dans le cadre des négociations bilatérales entre les deux superpuissances, l'Assemblée générale des Nations Unies, aux termes de la résolution 40/152 B, déclare dans son préambule qu'elle est fermement convaincue qu'une issue rapide des négociations, conforme au principe du maintien d'une sécurité non diminuée au niveau d'armements le plus bas possible, serait d'une importance cruciale pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Elle demande au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et au Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de n'épargner aucun effort pour aboutir à l'objectif convenu de ces négociations, en tenant compte des intérêts de tous les Etats en matière de sécurité et du vœu universel de progrès sur la voie du désarmement. Par ailleurs, elle les prie de travailler énergiquement à atteindre cet objectif, afin de permettre aux négociations d'enregistrer des progrès importants.

Ma délégation saisit avec pertinence l'importance des négociations bilatérales entre les Etats-unis et l'Union soviétique en vue de trouver des solutions mutuellement acceptables à la problématique du désarmement. Mais il est bien entendu que les efforts déployés au niveau bilatéral ne devraient que servir de complément aux travaux de la Conférence du désarmement, seule instance appropriée de négociation multilatérale en matière de désarmement.

(M. Monshemvula, Zaïre)

Monsieur le Président, l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et leur destruction constituent l'une des mesures de désarmement les plus urgentes. Déjà le Protocole de Genève du 17 juin 1925 prohibe l'emploi des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires. Il renferme néanmoins des lacunes puisque c'est au premier chef l'emploi des gaz visés dans le Protocole qui est interdit et non leur fabrication, détention ou vente. Ce Protocole est aujourd'hui violé par suite de l'utilisation d'armes chimiques pendant des guerres généralement localisées dans des pays du tiers monde. On ne pourrait prendre de sanctions à l'égard de ceux qui violent le Protocole du fait que le texte est muet à ce sujet. Il est donc impérieux de conclure une convention dans ce domaine, laquelle viendrait ainsi s'ajouter aux obligations contractées en vertu du Protocole de Genève du 17 juin 1925. Les progrès de la chimie ont permis d'identifier des agents létaux et non létaux dont les effets neutralisants ont souvent été recherchés et utilisés dans les combats. Les agents chimiques ont un grand pouvoir de modification rapide de leur état dès qu'ils sont utilisés dans tel ou tel milieu. En conséquence, on ne saurait prévoir toutes les réactions possibles. Dans la famille de substances très dangereuses, figurent notamment le gaz moutarde et les gaz hémotoxiques qui, à dose élevée, provoquent une perte soudaine de connaissance puis la mort rapide par arrêt respiratoire. On sait que ces armes sont expérimentées sur le territoire de pays en développement en causant des ravages aux populations innocentes ainsi qu'à la flore et à la faune de ces pays.

Monsieur le Président, au niveau de la Conférence, de tous les points inscrits à l'ordre du jour celui relatif aux armes chimiques demeure le seul qui ait fait l'objet d'un travail fouillé et très avancé. Les délibérations se sont concentrées, entre autres, sur diverses solutions en ce qui concerne la fabrication des produits chimiques à des fins autorisées, la fabrication de quantités à l'échelle du laboratoire de produits chimiques létaux supertoxiques, l'identification des installations de fabrication qui seraient soumises à différentes mesures en vertu de la convention à conclure, la question de la vérification par mise en demeure, et j'en passe. On a été unanime à reconnaître que les circonstances actuelles, du fait de l'utilisation d'armes chimiques à la guerre qui oppose l'Iran à l'Iraq, confèrent au désarmement chimique un caractère de gravité et d'urgence exceptionnelles. Les travaux au sein du Comité spécial des armes chimiques vont bon train et ma délégation espère que les membres de la Conférence mettront tout en oeuvre en vue d'accélérer les négociations sur la rédaction d'une convention à ce sujet, qui serait présentée à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quarante et unième session, comme le recommande sa résolution 40/92 A.

Monsieur le Président, la délégation du Zaïre loue les efforts déployés au niveau des différents continents afin d'assurer leur sécurité et d'empêcher l'éclosion d'armes de destruction massive. Le Traité de Tlatelolco de 1967 vise l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine en y créant une zone exempte d'armes nucléaires. Dans les Balkans, les chefs d'Etat de la République socialiste de Roumanie et de la République populaire de Bulgarie viennent de faire une Déclaration-Appel sur la transformation des Balkans en

(M. Monshemvula, Zaïre)

une zone exempte non seulement d'armes nucléaires mais aussi d'armes chimiques. Le 6 août 1985, le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud a été ouvert à la signature à Rarotonga, aux îles Cook, et a déjà été signé par huit chefs de gouvernement.

En Afrique, nonobstant une pile de résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies demandant l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, rien n'est fait pour empêcher l'Afrique du Sud de menacer le continent avec sa capacité nucléaire. Le Zaïre lance un appel aux membres de la Conférence afin d'appliquer les dispositions des résolutions 40/89 A et B de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à cette question.

Enfin, Monsieur le Président, ma délégation appuie toutes les propositions formulées au sein de la Conférence par le Groupe des 21. Elle reste convaincue que la Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, pourra délivrer l'humanité du fléau de la guerre pour le bien des générations présentes et futures.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Zaïre pour sa déclaration et pour les très aimables paroles adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, Monsieur l'Ambassadeur Wegener.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, on peut considérer nos travaux relatifs à une convention d'interdiction des armes chimiques de deux façons différentes. D'une part, on peut jeter un coup d'oeil admiratif sur l'énorme quantité de documents pertinents déjà accumulés, sur la multitude de concepts utiles qui ont été élaborés et continuellement affinés, sur la structure convenue de la future convention et sur le nombre considérable d'articles au sujet desquels un accord de principe a été réalisé ou est sur le point de l'être, et même sur quelques paragraphes qui ont été négociés sous leur forme plus ou moins définitive, exempts de crochets, comme des pierres entièrement taillées prêtes à prendre leur place dans l'édifice final et à l'ornier. Nul ne souhaite minimiser toutes ces réalisations, mais cette façon de voir serait de l'autosatisfaction.

D'autre part, on pourrait aussi s'attacher aux tâches qui restent à accomplir. Le verre est à moitié plein, mais il est en même temps à moitié vide. Concentrer les efforts sur les questions pendantes, évaluer leur importance politique et mobiliser la force de négociation et la volonté politique pour s'y attaquer est l'approche la plus responsable pour les négociateurs, qui ne seront pas jugés sur la qualité esthétique du produit semi-fini, mais uniquement sur leur succès à produire une convention complète et opérationnelle.

Prenant la parole à la Première Commission lors de la quarantième session de l'Assemblée générale, le 6 novembre 1985, ma délégation s'est efforcée

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

d'appeler l'attention de toutes les délégations sur les grands problèmes délicats sur lesquels devraient se concentrer les efforts de négociation de cette année : la vérification de la non-fabrication et la vérification par mise en demeure. Aucun progrès notable n'a été accompli en ce qui concerne ces deux grands problèmes cruciaux, qui plus est, ni l'un ni l'autre n'ont bénéficié d'un grand effort de négociation et les délégations, même lors de la session croupion relativement fructueuse et constructive du Comité spécial des armes chimiques en janvier de cette année, ont continué de se livrer à un simple échange de vues philosophiques.

Peut-on espérer que cela changera, que 1986 nous apportera une percée en ce qui concerne les aspects politiques réellement importants de la convention ? Deux événements se sont produits depuis que ma délégation a exprimé ses préoccupations à cet égard au cours de la session de l'an dernier de l'Assemblée générale, et l'un ou l'autre ont fait l'objet d'observations fréquentes et positives pendant l'actuelle session de printemps. Le 21 novembre 1985, le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev ont réaffirmé l'engagement qu'ils avaient pris à l'égard d'une interdiction des armes chimiques et ils sont convenus d'accélérer leurs efforts en vue de conclure une convention internationale efficace et vérifiable sur cette question. Il y a 40 parties qui négocient cette convention internationale, mais on ne saurait surestimer l'importance de cet engagement ferme souscrit par les deux grandes puissances militaires. En outre, la déclaration du Secrétaire général Gorbatchev en date du 15 janvier 1986 témoigne d'un souci d'éliminer les armes chimiques dont nous nous félicitons. La déclaration commune de la réunion au sommet de novembre et les propos du Secrétaire général Gorbatchev sur les armes chimiques ont largement contribué à l'esprit tangible d'optimisme et au climat constructif qui ont prévalu pendant la présente session de la Conférence relativement à la question des armes chimiques. Il est donc particulièrement important d'explorer l'étendue et la signification précise de ces deux documents majeurs dans l'optique des deux tâches capitales de négociations dont j'ai parlé et sur lesquelles repose le succès de la présente session annuelle.

Les propos du Secrétaire général Gorbatchev dans la partie IV de sa déclaration du 15 janvier sont également importants pour ce qui y est dit que pour ce qui y est passé sous silence. Le sentiment d'urgence qu'exprime l'auteur lorsqu'il parle d'interdire les armes chimiques, et son appel lancé à tous les participants aux négociations pour qu'ils jettent "sur les choses un regard neuf" sont louables. C'est également un motif de satisfaction qu'ici comme dans d'autres domaines la déclaration soviétique semble adopter une vue constructive et libre d'entraves quant à la nécessité de mesures efficaces et appropriées de vérification internationale. En outre, cette déclaration offre un certain nombre de perspectives nouvelles aussi bien en ce qui concerne la déclaration des emplacements des installations de fabrication existantes que la volonté d'avancer résolument vers l'élimination future des installations de fabrication d'armes chimiques et des stocks de celles-ci. Dans ces domaines, la politique soviétique, telle qu'elle est maintenant annoncée, coïncide avec les vues universellement adoptées dans les négociations et elle peut être mise à profit pour élargir le consensus existant et intensifier les travaux portant en particulier sur le langage de traité.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Depuis le début de notre session annuelle, il semble que la délégation soviétique ait aussi transformé le "regard neuf" sur les choses en une attitude ouverte et constructive à l'égard d'un certain nombre de questions, ce qui conduit à supposer que, dans sa recherche de moyens pour accélérer les négociations, la délégation soviétique serait maintenant disposée à faire preuve de plus de flexibilité que dans le passé à l'égard des questions prêtant à controverses.

Si c'est ce que veut dire l'invitation des Soviétiques à jeter un "regard neuf", il y a tout lieu de s'en réjouir. En un sens, la déclaration soviétique semble avoir capté dans sa formulation l'essence même de la négociation multilatérale, car la condition préalable nécessaire à la réalisation de nouveaux progrès dans ce genre de négociations est que tous les participants, sans exception, réévaluent continuellement leurs positions antérieures, telles qu'elles apparaissent dans de précédents documents de la Conférence, et qu'ils considèrent sous un nouvel angle les objectifs communs et la possibilité d'adapter leur ancienne attitude à des positions mutuellement acceptables, en établissant un équilibre entre les besoins perçus de leur propre sécurité nationale et les impératifs de sécurité de la communauté internationale dans son ensemble.

Pourtant, derrière cette attitude apparemment constructive se profilent un certain nombre de sérieuses interrogations. Même si ma délégation - et aussi, j'en suis sûr, toutes les autres délégations dans cette salle - sont disposées à accorder à la délégation soviétique le bénéfice du doute, il faut bien dire que jusqu'à présent la plupart des principes énoncés dans la déclaration soviétique du 15 janvier ne se sont pas traduits en positions de négociations concrètes et que l'on ne voit pas très bien quels assouplissements éventuels par rapport à des vues antérieures pourraient devenir un élément du processus de négociation. Nul doute qu'une déclaration comme celle du 15 janvier, une fois approuvée en haut lieu et compte tenu de sa grande ampleur et de sa large couverture de tous les problèmes de désarmement, nécessite un certain temps pour être disséquée et détaillée au niveau opérationnel. Il s'agit là d'un ingrédient naturel de tout processus bureaucratique dans un milieu de négociation. Toutefois, il s'est maintenant écoulé plus de deux mois depuis l'annonce des propositions soviétiques et, en toute honnêteté, la Conférence n'a pas encore pu voir ce que seront les manifestations détaillées de la nouvelle politique à propos de l'un ou l'autre des aspects particuliers. Ma délégation estime que le moment est donc venu de poser à la délégation soviétique un certain nombre de questions pour satisfaire le besoin légitime des autres délégations de savoir dans quelle direction s'orientent les négociations.

Il s'agit de savoir si nous profiterons pleinement d'une nouvelle attitude constructive, ou si, comme on peut le concevoir, il ne nous sera offert qu'une version minimaliste là où, au niveau opérationnel, une tentative sera faite pour grignoter le ton plus positif et plus constructif adopté au niveau supérieur de l'autorité politique.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

C'est dans un esprit d'effort sérieux, cherchant à explorer le mode de négociation concret de l'un des grands participants à nos négociations, que je voudrais poser, au nom de ma délégation, les questions suivantes :

Premièrement. Les problèmes délicats dont l'importance est peut-être cruciale pour le succès ultime de nos négociations, à savoir la vérification de la future non-fabrication et les questions complexes de l'établissement des faits et de la vérification, dans des cas où des soupçons auraient été exprimés au sujet d'une violation du traité, ne sont pas explicitement abordés par l'Union soviétique dans sa déclaration. Peut-on néanmoins admettre que son invitation à jeter "sur les choses un regard neuf" et son intention proclamée d'accepter des mesures de vérification stricte, y compris des inspections internationales sur place, valent également pour ces importants problèmes ?

Deuxièmement. L'Union soviétique est-elle disposée, dans l'esprit de sa déclaration du 15 janvier, à modifier sa position actuelle, telle qu'elle est exprimée dans le document CD/636, selon laquelle des inspections sur place par mise en demeure ne devraient être effectuées qu'avec l'assentiment de l'Etat partie faisant l'objet de la demande ? Comment faut-il interpréter les observations formulées le 22 janvier par l'Ambassadeur Issraelyan devant le Groupe de travail spécial au sujet de l'article IX de la Convention, selon lesquelles la décision d'accepter une inspection sur place ne devrait pas être de "nature entièrement discrétionnaire" ?

Troisièmement. A la lumière de cette dernière déclaration, comment l'Union soviétique interprète-t-elle maintenant le concept de "contrôle strict, y compris des vérifications internationales sur place" lorsqu'il s'agit de pareils cas de mise en demeure ? L'Union soviétique serait-elle maintenant prête à entamer des négociations sur un système significatif d'établissement des faits conçu pour clarifier et régler toute situation donnant lieu à des soupçons au sujet d'actions qui contreviendraient à des obligations découlant de la future Convention ?

Quatrièmement. Etant donné que l'Union soviétique préconise, parmi les mesures intérimaires possibles, une interdiction de transférer des armes chimiques ou d'en déployer ailleurs, et étant donné que l'Union soviétique affirme qu'elle se conforme déjà strictement à de tels principes, cela voudrait-il dire qu'à l'heure actuelle il n'y a pas la moindre arme chimique sur le territoire d'autres Etats, et plus précisément dans la région du Traité de Varsovie, qui ait été transférée à ces Etats par l'Union soviétique, ou qui soit fabriquée ou déployée sous la juridiction ou le contrôle de celle-ci ?

Cinquièmement. Est-il correct de déduire de la volonté annoncée dans cette déclaration de déclarer l'emplacement des entreprises de fabrication d'armes chimiques qu'il ne sera pas communiqué d'informations sur les sites de stockage militaire existants de telles armes ? Et si tel

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

est bien le cas, comment sera-t-il possible de s'assurer de façon fiable que tous les stocks existants sont pleinement déclarés dès l'entrée en vigueur de la Convention et que des procédures de destruction leur seront pleinement appliquées ?

Sixièmement. Dans l'esprit de sa volonté d'éliminer la base industrielle de la fabrication d'armes chimiques, l'Union soviétique acceptera-t-elle de soumettre la fabrication industrielle de précurseurs clefs se prêtant à la fabrication d'armes chimiques à une vérification internationale systématique obligatoire, conçue pour empêcher efficacement que ne soit contournée la future Convention sans toutefois entraver les activités économiques et technologiques des parties contractantes dans le domaine des activités chimiques pacifiques ?

Septièmement. Peut-on conclure de la déclaration du 15 janvier et de l'accent qu'elle met sur l'élimination de la base industrielle de la fabrication d'armes que l'Union soviétique est maintenant disposée à abandonner une précédente approche selon laquelle la fabrication civile de substances létales supertoxiques à des fins autorisées, indispensable dans n'importe quelle société industrielle moderne, serait limitée à une seule petite installation placée sous surveillance internationale ?

Monsieur le Président, je suis certain que d'autres délégations partagent l'intérêt que je porte à une réponse à ces importantes questions et qu'elles pourraient éventuellement vouloir en poser qui leur soient propres. Il serait donc utile que tous les participants aux négociations reçoivent une réponse aux questions posées ci-dessus, tant en séance plénière de la Conférence qu'au sein du comité de négociation compétent.

Permettez-moi de conclure en remerciant à l'avance la délégation de l'Union soviétique de l'attention qu'elle voudra bien accorder aux diverses questions que j'ai formulées.

M. IMAI (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je n'ai pas eu avant ce jour du mois de mars l'occasion de vous féliciter officiellement de votre accession à la présidence. Je voudrais vous dire combien ma délégation a apprécié votre direction distinguée et compétente. Je profite aussi de cette occasion pour féliciter en son absence votre prédécesseur, l'Ambassadeur Butler, de l'Australie, de la tâche qu'il a accomplie.

J'ai demandé la parole aujourd'hui en ma qualité de coordonnateur du Groupe occidental sur les armes chimiques pour faire au nom de celui-ci une déclaration au sujet du rapport de la mission envoyée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq.

1. Les délégations du Groupe occidental ont pris note avec une grande préoccupation du rapport, daté du 6 mars 1986, de la mission envoyée par le Secrétaire général pour enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes

(M. Imai, Japon)

chimiques dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq. La mission y conclut à l'unanimité qu'"en maintes occasions, les forces iraqiennes ont utilisé des armes chimiques contre les forces iraniennes".

2. Membres de ce forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, qui cherche à obtenir l'interdiction complète des armes chimiques, y compris celle de les utiliser, nous condamnons vigoureusement l'utilisation faite en l'occurrence d'armes chimiques, en violation du Protocole de Genève de 1925, qui prohibe l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, ainsi que de tous liquides, matières ou procédés analogues et nous appuyons fermement la déclaration faite le 20 mars 1986 à ce sujet par le Président du Conseil de sécurité.

3. En cette occasion, nous estimons que la Conférence du désarmement devrait redoubler d'efforts pour qu'on parvienne à conclure le plus tôt possible une interdiction complète des armes chimiques.

4. En attendant, nous autres, membres de ce forum que préoccupe profondément la poursuite du conflit entre l'Iran et l'Iraq, nous insistons aussi sur le fait qu'il est urgent que les deux pays s'emploient énergiquement à régler au plus vite ce conflit de manière pacifique.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Japon pour sa déclaration et pour ses aimables paroles adressées à la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, Monsieur l'Ambassadeur van Schaik.

M. van SCHAIK (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je prends brièvement la parole pour appeler votre attention sur le fait que des invitations à participer à notre Séminaire sur la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques ont été distribuées ce matin à toutes les délégations de la Conférence du désarmement, aux délégations de pays observateurs qui participent aux négociations sur les armes chimiques, ainsi qu'au secrétariat. Comme je l'ai annoncé dans ma déclaration du 13 mars, le Séminaire se tiendra les 4, 5 et 6 juin prochains.

J'espère vivement, Monsieur le Président, qu'à l'ouverture officielle, le 4 juin, nous pourrons souhaiter la bienvenue à tous ceux qui ont été invités.

Comme vous le verrez dans l'invitation, nous serions très heureux si les délégations pouvaient nous faire savoir d'ici le 18 avril si elles ont l'intention de participer au Séminaire et, dans l'affirmative, qui y assistera.

Monsieur le Président, nous venons d'entendre la déclaration de l'Ambassadeur Imai faite au nom du Groupe occidental au sujet du rapport de la mission envoyée par le Secrétaire général pour enquêter sur les allégations relatives à une utilisation d'armes chimiques dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq. Ma délégation s'associe à cette déclaration. J'ai déjà évoqué cette question dans mon intervention du 13 mars.

(M. van Schaik, Pays-Bas)

Dans une déclaration à la presse publiée le 19 mars, le Ministère des affaires étrangères néerlandais a exprimé sa profonde préoccupation devant les conclusions du rapport des experts. L'utilisation d'armes chimiques est prohibée par le Protocole de Genève de 1925. L'Iraq est partie à ce Protocole et agit donc en violation flagrante de cet important élément du droit international. Le Gouvernement néerlandais reste convaincu qu'aucun effort ne devrait être négligé pour élaborer un traité mondial qui interdirait complètement les armes chimiques, la seule solution efficace à long terme de ce problème.

M. JESSEL (France) : Monsieur le Président, prenant la parole à cette dernière séance du mois de mars, je n'ai pas eu, jusqu'ici, l'occasion de vous adresser mes félicitations pour la façon dont vous avez présidé à nos travaux et je voudrais vous exprimer, effectivement, mes remerciements pour la sagesse, l'autorité et le professionnalisme avec lesquels vous les avez menés.

Dans mon intervention, je voudrais évoquer deux points.

Tout d'abord, au nom du Groupe occidental dont je suis le coordinateur pour le mois de mars, je voudrais faire une brève déclaration concernant l'élargissement de la Conférence.

Au cours de notre précédente session, la Conférence a réaffirmé sa décision d'élargir sa composition de quatre Etats au maximum, et est convenue des modalités selon lesquelles ceux-ci devraient être choisis.

Le rapport de la Conférence du désarmement à la quarantième session de l'Assemblée générale, dont je viens de rappeler les termes, ajoute aussi que la Conférence intensifiera ses consultations en vue de prendre une décision positive à sa prochaine session annuelle.

Donnant suite à ces dispositions, arrêtées l'année dernière par la Conférence, le Groupe occidental a procédé à la désignation du candidat qu'il lui revient de nommer. J'ai donc la charge, et le plaisir, d'annoncer que ce candidat est la Norvège.

Le Groupe occidental souhaite, naturellement, qu'une délégation norvégienne vienne rejoindre dans les meilleurs délais la Conférence des Etats Membres.

Nous avons eu souvent l'occasion d'apprécier la qualité des contributions fournies par la Norvège en tant qu'Etat observateur, nous sommes donc assurés qu'en l'accueillant parmi nous nous acquerrons un nouveau membre à la fois dynamique et compétent.

La décision d'élargissement est une décision qui est commune à l'ensemble de la Conférence. Le Groupe occidental exprime l'espoir que le groupe qui ne s'est pas encore prononcé pourra le faire prochainement, que la procédure d'élargissement pourra être bientôt menée à son terme et que, si des difficultés surgissent, elles pourront être aplanies, dans un esprit de

(M. Jessel, France)

réalisme et de conciliation, de manière que notre Conférence puisse atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée à elle-même en ce qui concerne cette question de l'élargissement.

Quant au second point, le distingué représentant du Japon, Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Imai, a tout à l'heure exposé le point de vue de l'ensemble du Groupe occidental à propos du rapport de la mission d'investigation envoyée en Iran par le Secrétaire général des Nations Unies. Qu'il me soit simplement permis d'ajouter quelques réflexions, en ma qualité de représentant de l'Etat dépositaire du Protocole de 1925.

Comme vous le savez, le 21 mars dernier, le Conseil de sécurité, ayant pris connaissance du rapport de la mission de spécialistes, a adopté une déclaration à l'unanimité de ses membres. Ainsi, au vu de ce rapport, la communauté internationale a constaté que les forces iraqiennes ont utilisé, à maintes reprises et tout récemment encore, des armes chimiques contre les forces iraniennes.

Le pays dépositaire du Protocole de Genève de 1925 ne peut qu'exprimer son inquiétude profonde devant ces faits et les condamner de la manière la plus catégorique.

Depuis sa signature, voici plus de soixante ans, le Protocole de Genève a été l'une des rares dispositions du droit international qui ait été très généralement respectée dans les conflits, hélas nombreux, de cette période, et qui a permis d'épargner à l'humanité des souffrances particulièrement atroces.

Toute atteinte portée à ce texte est donc une régression, aux conséquences aussi dangereuses qu'imprévisibles. Tout doit être mis en oeuvre pour empêcher pareille régression, le respect du Protocole de Genève doit rester l'un des fondements des rapports entre les Etats, lorsqu'ils ont rompu toute relation pacifique, c'est la raison pour laquelle le Gouvernement français s'est toujours prononcé pour le maintien en vigueur et le strict respect du Protocole de Genève.

La déclaration du Président du Conseil de sécurité a également condamné la prolongation d'un conflit meurtrier dont on peut craindre qu'il s'étende aux autres Etats de la région, mon gouvernement entend renouveler aujourd'hui, et avec insistance, l'appel contenu dans cette déclaration, pour le règlement de ce conflit par des négociations rapidement ouvertes entre les belligérants.

De cette situation, enfin, le Gouvernement français tire une conclusion pour nos travaux : il souhaite vivement que soit accélérée la négociation en cours au sein de notre Conférence d'une Convention visant à interdire la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques, et à organiser la destruction des stocks et la neutralisation irréversible des moyens de production.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration et pour les aimables paroles adressées à la présidence.

(Le Président)

Nous avons ainsi épuisé la liste des orateurs qui souhaitent s'exprimer sur des points autres que le point 1 de l'ordre du jour de la Conférence. D'autres délégations désirent-elles prendre la parole à ce stade ?

Si tel n'est pas le cas je donnerai maintenant la parole au représentant de l'Iran, Monsieur l'Ambassadeur Kamyab, pour présenter le document CD/520/Rev.2.

M. KAMYAB (Iran) (traduit de l'anglais) : Je prend la parole afin de présenter le document CD/520/Rev.2 au nom du Groupe des 21. Je suis convaincu qu'il n'est pas nécessaire d'insister une fois de plus sur l'importance fondamentale de la question d'une interdiction des essais nucléaires et sur les hautes responsabilités de la Conférence en la matière. Il s'agit là d'un sujet auquel la Conférence consacre son attention depuis de nombreuses années, d'une interdiction que la communauté internationale demande depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, le Groupe des 21 soumet une fois de plus à la Conférence, pour décision, un projet de mandat pour le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Je forme l'espoir que nous parvenions à un consensus sur ce document.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Iran pour sa déclaration.

Je me propose de suspendre la séance plénière et de convoquer, en vertu de la pratique suivie par la Conférence, une réunion officieuse pour examiner la demande de l'Irlande et le projet de mandat contenu dans le document CD/520/Rev.2 présenté par le Groupe des 21. Au vu des résultats de la réunion officieuse nous reprendrons la séance plénière afin de continuer l'examen de ces projets de décision et d'entendre les représentants qui voudraient faire des déclarations à ce sujet. Je suspens la Conférence plénière, et la Conférence se réunira en réunion officieuse dans trois minutes environ.

La séance est levée à 12 h 25, elle est reprise à 12 h 45.

Le PRESIDENT : La 351ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Après notre échange de vues en réunion officieuse, nous devons prendre des décisions sur deux questions :

La demande de participation de l'Irlande aux travaux de la plénière et du Comité spécial sur le point 4 de l'ordre du jour et aussi le document CD/520/Rev.2 présenté par le Groupe des 21, concernant un projet de mandat pour un comité spécial sur le point 1 de l'ordre du jour.

Je présente maintenant à la Conférence pour décision le document de travail CD/WP/229 1/ relatif à la demande de l'Irlande. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Je me propose d'attirer votre attention sur le document CD/520/Rev.2, présenté par le Groupe des 21.

Je n'ai pas d'orateurs sur ma liste qui désirent prendre la parole avant que la Conférence décide sur le document CD/520/Rev.2. Des délégations désirent-elles prendre la parole à ce stade de nos travaux ?

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, depuis bien des années le Groupe de pays socialistes réclame un traité international sur la cessation complète de tous les essais d'armes nucléaires. Il voit dans sa conclusion un premier pas, mais crucial, sur la voie de la cessation de la course aux armements nucléaires et pour amorcer le désarmement. L'Union soviétique a lancé une initiative d'une grande portée pour promouvoir la compréhension, en particulier par son moratoire unilatéral et par les propositions contenues dans le programme qu'elle a présenté le 15 janvier 1986. A ce jour, l'autre partie a répondu par la négative. Qui plus est, elle a poursuivi ses essais nucléaires. Il est d'autant plus urgent que la Conférence se mette enfin à la tâche en ce qui concerne ce traité. Pour qu'il puisse en être ainsi, il faut créer un comité. Le projet de mandat présenté dans le document CD/520/Rev.2 convient le mieux à cette fin. C'est pourquoi le Groupe de pays socialistes l'appuie et appelle toutes les autres délégations à se joindre à un consensus.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande. Y a-t-il d'autres orateurs qui désirent prendre la parole avant que la Conférence décide sur le document CD/520/Rev.2 ? Si tel n'est pas le cas, je présente maintenant à la Conférence pour décision le document CD/520/Rev.2 soumis par le Groupe des 21 et intitulé "Projet de mandat pour le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires". Y a-t-il des objections à ce projet de décision ?

La parole est au représentant de l'Australie, M. Rowe.

M. ROWE (Australie) (traduit de l'anglais) : En ma qualité de coordonnateur d'un groupe de délégations occidentales pour l'examen du point 1 de l'ordre du jour, il me faut dire qu'il n'y a pas de consensus en ce qui concerne le mandat présenté dans le document CD/520/Rev.2.

1/ "En réponse à la demande de l'Irlande (CD/683) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Irlande à participer, au cours de l'année 1986, aux séances plénières de la Conférence ainsi qu'aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour".

(M. Rowe, Australie)

De l'avis d'un groupe de pays occidentaux, les consultations menées pour essayer de trouver un terrain d'entente sont loin d'avoir épuisé toutes les possibilités. Nous maintenons que les efforts pour arriver à un consensus doivent se poursuivre.

C'est pourquoi les coauteurs occidentaux du projet de mandat (CD/521) ne demanderont pas qu'on prenne une décision à ce sujet. Nous continuerons à rechercher un accord sur une formule qui permette à la Conférence d'effectuer un travail pratique sur la question de l'interdiction des essais nucléaires qui figure à son ordre du jour. L'effort pourrait notamment porter sur l'examen de programmes de travail éventuels. A ce sujet, je constate qu'un groupe de pays occidentaux a soumis un projet de programme de travail sous la cote CD/621.

Nous estimons qu'il est possible de faire beaucoup de travail utile et sommes toujours disposés à parler de cela. Nous demandons instamment aux autres délégations de se joindre à nous pour arriver à un accord.

Je tiens à souligner que le groupe de pays occidentaux au nom desquels je parle entend travailler sérieusement sur ce point à la session en cours. Le sérieux de nos intentions est encore attesté par le fait que les délégations occidentales ont soumis l'année dernière de nouveaux documents de travail pour servir à l'examen de ce sujet, sur le fond.

Le PRESIDENT : Après avoir entendu la déclaration qui vient d'être faite, je constate qu'il n'y a pas actuellement de consensus sur le projet contenu dans le document CD/520/Rev.2.

Le représentant du Mexique demandant la parole, je la lui donne.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je déplore qu'une fois de plus, en raison de l'attitude négative non pas d'un groupe de délégations, mais, faudrait-t-il dire, d'un tout petit groupe constitué d'une ou deux délégations, il ne nous soit pas possible cette année d'adopter un mandat approprié pour un comité spécial sur le point qui, à notre ordre du jour, occupe le rang de priorité le plus élevé, le point 1. Le distingué représentant de l'Australie a toute ma sympathie. Franchement, je n'aurais pas aimé être à sa place en de pareilles circonstances. Je suis conscient des efforts qu'a déployés le représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Butler, tant ici qu'à l'Assemblée générale, pour qu'on parvienne à un accord. Je pense que sa délégation est, elle aussi, consciente des efforts qu'a faits la délégation mexicaine à cette même fin. En ce qui concerne le fait que le temps nous manque, qu'on pourrait tirer profit du temps, etc., je me permets de recommander aux distingués représentants de se reporter aux comptes rendus des séances de l'année dernière et de l'année précédente, ils y trouveront énoncé presque textuellement, en particulier à la 301ème séance, l'année passée, ce que nous venons d'entendre. Face à cette attitude négative, constante et répétée, face aussi au rejet de la bonne volonté marquée pour que l'on parvienne à un mandat que tous puissent accepter, il n'y a plus d'autre solution, Monsieur le Président, que de faire ce que vos prédécesseurs à la Conférence du désarmement ont fait l'année dernière et, également, l'année précédente.

M. KAMYAB (Iran) (traduit de l'anglais) : Au nom du Groupe des 21, je tiens à exprimer notre déception face à la position adoptée par le Groupe de pays occidentaux qui, une fois de plus, va empêcher l'adoption d'un mandat qui permettrait d'entamer des négociations sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Il est regrettable que cet unique organe de négociation sur le désarmement ne puisse examiner de manière pratique et avec sérieux une question dont l'importance est énorme et qui, comme nous le savons tous, occupe un rang de priorité absolue dans la sphère du désarmement. Quoi qu'il en soit, le Groupe des 21 tient à réaffirmer qu'il entend bien ne pas relâcher son effort pour trouver une solution satisfaisante afin que s'engage, aussi rapidement que possible, un processus de négociation sur le point 1 de l'ordre du jour, et qu'il continuera à faire preuve de souplesse pour arriver à cette solution. Nous ne perdons pas l'espoir que les délégations qui n'ont pu se joindre au consensus en vue de la rédaction d'un mandat approprié répondent positivement aux vœux de la majorité des représentants à la Conférence et aux appels de la communauté internationale.

M. PROKOFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, en sa qualité de coordonnateur du Groupe de pays socialistes pour l'examen du point 1 de l'ordre du jour, l'Ambassadeur Rose, le distingué représentant de la République démocratique allemande, a déjà exposé la position de ce groupe de pays à l'égard du projet de mandat pour le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, proposé dans le document CD/520/Rev.2.

La délégation de l'Union soviétique partage pleinement tout ce que l'Ambassadeur Rose a dit à ce sujet.

La position de l'URSS sur la question de l'interdiction des essais nucléaires, qui occupe de nos jours une place centrale dans la politique mondiale, est bien connue et reste inchangée. Elle a été exposée à maintes reprises aussi bien au niveau le plus élevé que, tout récemment en particulier, dans la déclaration de la délégation soviétique à la séance plénière du 24 mars de la Conférence. L'Union soviétique intervient systématiquement pour que soit réglée au plus tôt la question de l'arrêt et de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Nous sommes convaincus que, dans les conditions actuelles, le gros de l'effort devrait être axé sur l'arrêt de toutes les explosions nucléaires. Nous nous sommes déjà prononcés pour l'ouverture, sans tarder, de négociations multilatérales, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur tous les aspects de ce problème, y compris des mesures appropriées de vérification.

En raison de l'intérêt qu'elle porte à l'interdiction, le plus tôt possible, des essais d'armes nucléaires, l'URSS est prête à appuyer le projet de mandat proposé par le Groupe des 21 et publié sous la cote CD/520/Rev.2.

En empêchant de nouveau la Conférence du désarmement de faire un travail constructif sur cette question d'une importance exceptionnelle, les Etats-Unis et leurs partenaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord endossent toute la responsabilité vis-à-vis des peuples du monde qui exigent qu'il soit mis fin aux essais d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour sa déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui désireraient prendre la parole à ce stade de nos travaux ? Si tel n'est pas le cas je donnerai maintenant la parole au Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, M. Ola Dahlman, qui présentera le résumé provisoire du quatrième rapport du Groupe d'experts distribué sous la cote CD/681 et le rapport intérimaire du Groupe contenu dans le document CD/682.

M. DAHLMAN (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques) (traduit de l'anglais) :
Monsieur le Président, je suis heureux de cette occasion de rendre compte des résultats des travaux récents du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Le Groupe s'est réuni au cours des deux dernières semaines, du 10 au 21 mars, avec la participation d'experts et de représentants venus de 24 pays.

Aujourd'hui je voudrais présenter deux documents, un Résumé provisoire du Rapport sur l'essai technique du Groupe (CD/681) et un Rapport intérimaire sur notre dernière session (CD/682).

Pendant sa session de deux semaines, le Groupe a examiné le projet d'un rapport détaillé sur l'essai technique, établi par notre Secrétaire scientifique, M. Frode Ringdal. Je pense qu'au cours de cette session le Groupe a tenu plus de réunions qu'en aucune autre session précédente, pour essayer de prendre en considération et d'évaluer tous les résultats obtenus dans un grand nombre d'installations situées dans le monde entier. Nous sommes très reconnaissants au secrétariat pour les services remarquables qu'il a fournis au cours de la session. Pendant celle-ci, nous sommes parvenus à un accord provisoire sur des parties importantes de ce rapport détaillé. En raison de nombreux remaniements rédactionnels, partiellement dus à la nécessité de limiter l'ampleur du rapport, il n'a pas été possible, pour des raisons pratiques, d'achever l'examen du rapport détaillé et de ses appendices techniques à cette session.

Toutefois, le Groupe est parvenu à un consensus sur un résumé provisoire du rapport, qui est soumis à la Conférence sous la cote CD/681. Ce document résume en neuf pages les objectifs de l'Essai technique, les résultats obtenus et les conclusions que nous en avons tirées. A mon avis, ce résumé donne un aperçu général de ce qui a été réalisé au cours de l'Essai technique effectué en 1984.

Dans mes précédentes interventions des 4 avril et 23 juillet de l'année dernière, j'ai présenté les résultats de cet essai, auquel 36 pays situés sur tous les continents ont communiqué des données provenant de 76 stations au total. Près de 5 000 messages contenant plus de 150 000 paramètres signalés ont été transmis par le Système mondial de télécommunications de

(M. Dahlman, Président du Groupe spécial d'experts)

l'Organisation météorologique mondiale. Des données ont été échangées entre les stations et des centres internationaux de données expérimentaux fonctionnant dans trois pays.

Aujourd'hui je présenterai les conclusions générales de l'Essai au sujet desquelles l'entente s'est faite au Groupe :

"Dans l'ensemble, cet Essai a été très réussi car il a fourni, sur de nombreux aspects de l'exploitation pratique d'un système mondial d'échange de données sismologiques, une somme considérable de données d'expérience dont on ne disposait pas auparavant.

L'Essai technique a démontré que le Système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale assurait généralement, dans de nombreuses parties du monde, une transmission fonctionnelle et non déformée de données sismologiques de niveau I aux fins du système international proposé pour l'échange de ces données.

L'Essai technique a montré que la plupart des procédures élaborées par le Groupe pour recueillir, échanger, compiler et analyser des données sismologiques de niveau I ont fonctionné d'une manière satisfaisante dans la pratique. Toutefois, l'Essai technique a montré également que de nouveaux progrès étaient nécessaires dans certains domaines."

Cela dit, j'en termine avec le Résumé provisoire du rapport sur ce que je considère être un exercice international réussi.

Dans son Rapport intérimaire publié sous la cote CD/682, le Groupe conclut qu'il est parvenu à un accord provisoire sur des parties importantes d'un rapport détaillé et que ce rapport devrait être soumis à la Conférence du désarmement après la prochaine session du Groupe.

Le Groupe a examiné les plans de ses travaux futurs et a convenu de recommander de "définir les questions sur lesquelles ses travaux futurs devront principalement porter à sa prochaine session. Ces travaux s'inspireraient des résultats et des expériences précédentes, compte tenu de toutes les réalisations sismologiques, afin de développer plus avant les aspects scientifiques et techniques du système mondial".

Pour ce qui est de la relation entre les travaux du Groupe et les progrès réalisés à l'extérieur de celui-ci, on a exprimé différentes opinions qui sont reflétées dans le rapport intérimaire.

Le Groupe spécial suggère que sa prochaine session, sous réserve d'approbation par la Conférence du désarmement, se tienne du 21 juillet au 1er août 1986, à Genève.

Cela conclut ma brève présentation des deux rapports du Groupe spécial d'experts scientifiques, à savoir le Résumé provisoire du Rapport sur l'essai technique (CD/681) et le Rapport intérimaire (CD/682), j'essaierai de répondre à toutes les questions que les distingués membres de la Conférence pourraient vouloir poser.

Le PRESIDENT : Je remercie le Président du Groupe spécial d'experts scientifiques pour la présentation de ces rapports. La Conférence reviendra sur ceux-ci à la séance plénière qui se tiendra le mardi 8 avril.

A ma demande, le Secrétariat a distribué aujourd'hui un calendrier des séances et réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Ce calendrier a été établi en consultation avec les Présidents des organes subsidiaires et, comme d'habitude, n'a qu'un caractère indicatif et peut être modifié selon les besoins.

S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Au moment où prend fin la présidence du mois de mars, je voudrais exprimer à la Conférence ma gratitude pour la confiance et la compréhension qu'elle a bien voulu me témoigner tout au long de l'exercice de mon mandat.

Je remercie les délégations qui ont fait l'effort d'introduire de nouvelles initiatives en vue de faire progresser nos travaux. La Conférence n'en a retiré que bénéfice.

Je suis également reconnaissant au Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur M. Komatina, et au Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Berasategui, pour leur infatigable attention, leur doigté dans la mise en route des choses, l'efficacité de l'infrastructure qu'ils ont assurée à tous moments et pour l'impeccable fonctionnement des services du secrétariat durant ce mois de mars.

Les conseils discrets et judicieux du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint m'ont été extrêmement précieux dans l'accomplissement de ma tâche.

Mesdames et Messieurs, notre Conférence a pu, tout au long du mois de mars, continuer sans obstacles majeurs son travail dans trois des cinq domaines qu'elle s'était assignés : les armes chimiques, les armes radiologiques et le Programme global de désarmement. Il convient de s'en réjouir. En particulier la négociation pour l'élimination complète de l'arme chimique est d'une importance capitale et la Présidence rapporte, ici, avec satisfaction à la Conférence que dans ce domaine, les travaux progressent de manière encourageante sans entraves et avec, tel qu'il appert au mois de mars, une volonté générale d'aboutir.

Par contre, force est de constater que le volet essentiel primordial - celui qui, dans la préoccupation des gouvernements et des opinions publiques, est à l'origine même de notre Conférence et du but qu'elle s'est fixé - le volet de l'arme nucléaire et celui qui, au fil des années et des progrès technologiques, s'est ajouté aux soucis de l'humanité, à savoir la militarisation qui s'accomplit dans l'espace extraterrestre, sont, jusqu'à

(Le Président)

présent, restés totalement inabordés par la Conférence, malgré tous les efforts. C'est là une situation qu'il convient de déplorer. La présidence a pu mesurer, tout au long de ses consultations et de ses efforts, à quel point la Conférence est figée dans l'immobilisme à ce sujet.

Il appert avec évidence que la Conférence est actuellement profondément divisée sur la conception, la nature même de son travail, de ce qu'elle peut et doit atteindre à l'heure actuelle dans ces matières qui apparaissent à la fois vitales à la stratégie et à la sécurité des Etats et fatales si elles ne sont pas convenablement maîtrisées.

La vocation de notre Conférence est de procéder au plus vite à des négociations en vue, en particulier, d'éliminer la course à l'arme nucléaire, d'arrêter les essais nucléaires, de prévenir la guerre nucléaire, d'atteindre le désarmement nucléaire et d'empêcher la course aux armements dans l'espace.

Un certain nombre d'Etats estiment, très légitimement, que les conditions ne sont actuellement pas réunies pour entamer, voire envisager à l'heure actuelle de telles négociations, quelque légitimes soient-elles, elles aussi.

Il en résulte que des pays se refusent à accepter quelque mesure ou quelque décision que ce soit - fût-elle de simple infrastructure, telle la création d'un organe de travail - qui puisse refléter d'une manière quelconque une tendance inconciliable avec cette conviction de base. Cet état de choses s'est avéré irréductible et insurmontable.

La Conférence doit, à l'heure actuelle, en prendre conscience et en tirer les conséquences si elle ne veut pas se voir entraînée dans un byzantinisme stérile sur des organes subsidiaires à créer des mandats, des orientations, des programmes de travail, au détriment de la tâche fondamentale qui l'attend.

L'évidence finit par s'imposer qu'il convient actuellement si nous voulons faire oeuvre utile, accomplir oeuvre concrète dans les volets capitaux du désarmement nucléaire et de l'espace extraterrestre, de rechercher le commun dénominateur et celui-ci ne saurait, à l'heure actuelle, qu'être le plus bas ; c'est-à-dire tel qu'il ne préjudicie en rien aux convictions et positions des uns et des autres. C'est un choix à faire.

Je veux exprimer l'espoir, à l'issue de ma présidence, que la Conférence se décidera à faire ce choix, sous la conduite de mon successeur à la présidence, le représentant du Brésil, Monsieur l'Ambassadeur de Souza e Silva.

La Conférence doit se féliciter qu'elle appelle en ce moment à la présidence, comme elle le fit déjà il y a sept ans, l'Ambassadeur de Souza e Silva, dont la sagesse, l'expérience et la connaissance approfondie des affaires de désarmement lui seront particulièrement bénéfiques.

(Le Président)

Je souhaite à l'Ambassadeur de Souza e Silva une présidence fructueuse et efficace, pour le plus grand bien de notre Conférence, la réalisation des objectifs que nous nous sommes assignés, des progrès mesurés mais continus dans nos travaux.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 1er avril, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 10.